Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260708-097_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 097/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : 6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convention de groupement de commandes avec Montfort Communauté et les communes de l'intercommunalité.

Annie CHEVALIER, adjointe au Maire en charge des finances, RH, Solidarités et seniors ; rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour les familles d'achats ci-dessous permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement. Les familles d'achats concernées par le groupement de commandes sont les suivantes :

- Prestations de transport régulières et occasionnelles d'enfants/jeunes et d'accompagnateurs,
- Entretien de la voirie et des services associés (balayage, éclairage public, signalétique verticale et horizontale, …),
- Entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage…),
- Fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs, …),
- Formations du personnel réglementaires,
- Vérifications périodiques et maintenances obligatoires des bâtiments et installations,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260708-097_2026-DE

- Audits énergétiques et études thermiques pour les bâtiments à rénover,
- Mobilier de bureau,
- Matériel informatique,
- AMO - Etudes d'organisation ou de politiques publiques (Analyse des besoins sociaux, études en ressources humaines, ...),
- Illuminations de fin d'année,
- Entretien et maintenance des bâtiments : chaufferies, CTA, toitures, portails électriques, contrôles d'accès, ascenseurs, ramonage, ventilation, climatisation, dératisation, panneaux solaires, etc…
- Menus travaux tous corps d'état : peinture, cloisons, sols, etc…
- Equipements de protection individuelle.

Montfort Communauté propose donc la création d'un groupement de commandes permanent avec les communes membres, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement conformément aux dispositions du Code de la commande publique susvisé.

Ce groupement est constitué pour les familles d'achats ci-dessus, qui pourra entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accords-cadres et marchés subséquents.
Montfort Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.
Toutefois, les membres du groupement peuvent désigner ponctuellement un autre coordonnateur parmi eux, notamment pour un segment ciblé pour lequel il dispose de volumes prévisionnels d'achat, moyens ou compétences dédiés.
Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le groupement de commandes permet de rationaliser les achats, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics ;

Considérant la proposition de convention constitutive du groupement de commandes coordonné par Montfort Communauté et jointe en annexe,

Considérant l'intérêt pour la commune de Breteil d'adhérer à ce groupement de commandes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Breteil au groupement de commandes permanent ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- autorise Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC